



## COMMUNE DE DAMPIÈRE SUR LE DOUBS 25420

### COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

#### SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le SEPT OCTOBRE à 18h45, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yanick GENIN, Maire.

**Présents** : Mesdames CHARRIER Béatrice, EGGENSPILLER Muriel et Messieurs BONNOT Pierre-Marie, GANARD Michel, GENIN Yanick, LARRIERE Thierry, MITTON André, RENAUD Jean-Claude et VADAM Pascal.

**Absente excusée** : Mme ROUX Katy

**Absente** : Mme ANDRIEUX Marie-Hélène

**Ajout à l'ordre du jour** : Rétrocession de voirie

**1. Secrétaire de séance** : Mme CHARRIER Béatrice

**2. Approbation PV** : Approbation du compte rendu de la réunion du 30 juillet 2024 à l'unanimité

#### **3. Délibération 2024-022 : Rétrocession de voirie**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été contacté par Maître SAUGET, notaire à Montbéliard, l'informant qu'une personne s'est portée acquéreuse d'une parcelle 1073 située rue de Ronte Essert.

La parcelle cadastrée B1077 à usage de chemin appartient toujours au lotisseur de l'époque à savoir Mme PELIER Lucienne épouse ZIMMERMANN.

Il appartient donc à la commune d'intégrer la parcelle cadastrée B1077 à la voirie communale en procédant à une rétrocession de voirie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE la rétrocession de la parcelle B1077 afin de l'intégrer au domaine public communal à titre gratuit
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette rétrocession et à inscrire au budget les frais de cette opération.

#### **4. Rue de Prunevelle :**

Monsieur le Maire a présenté le projet d'aménagement de la rue de Prunevelle aux conseillers. Plusieurs modifications seront demandées au bureau d'études pour ainsi établir un premier devis.

#### **5. Délibération 2024-023 : Modernisation de l'éclairage public**

M. GANARD présente aux membres du conseil municipal le projet de modernisation de l'éclairage public, 2<sup>ème</sup> tranche.

Ces travaux concernent le remplacement de 64 points lumineux par des luminaires à LED avec abaissement de l'intensité de 23h00 à 5h00.

Les travaux seront effectués dans les rues suivantes : Rue du Fays – rue de Prunevelle -Impasse de la Source – Impasse de l'Orée du Bois – rue de la Libération – rue du Lavoir – rue de l'Église – Grande Rue.

Les devis présentés par la SARL Lumielec sont de 30 961.30€ HT pour le remplacement des 64 luminaires soit 37 153.56€ TTC.

Le plan de financement de cette opération de modernisation d'éclairage public est le suivant :

- Demande de subvention au SYDED : 11 200.00€
- Demande de Fonds de concours à PMA : 5 138.00€

- Fonds propre : 14 623.30€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- VALIDE le projet de modernisation de l'éclairage public tranche 2
- SOLLICITE en conséquence une subvention auprès du SYDED
- SOLLICITE le fonds de concours à PMA
- S'ENGAGE à réaliser les travaux de modernisation de l'éclairage public, dans un délai de deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.  
L'estimation des travaux établie par LUMIELEC s'élève à 30 936.30€ HT, soit 37 153.56 € TTC.
- VALIDE le plan de financement prévisionnel comme suit :

Montant estimatif en € HT	Subvention SYDED sollicitée 175.00 € / points lumineux	Fonds de concours PMA	Part finale Commune de Dampierre sur le Doubs en € HT
30 961.30 €	11 200.00€	5 138.00€	14 623.30€

- AUTORISE le Maire à signer tous documents à venir.

#### **6. Mise en place d'un système de vidéosurveillance**

Après présentation du projet par M. BONNOT , le conseil municipal décide, à 8 voix pour, de faire installer un système de vidéosurveillance et de retenir l'option de location mensuelle.

#### **7. Affaires diverses**

Dégâts des eaux au 3 rue du Lavoir : l'assureur GROUPAMA a donné son accord sur l'évaluation des dommages. La tuyauterie a été remplacée, il faut à présent réparer les dégâts occasionnés et aussi envisager de dédommager Mme Glavier car les désagréments lors des travaux seront très importants.

#### **8. Commissions**

- Affouage : 8 lots ont été marqués, le tirage au sort pour leurs attributions sera le 19 octobre 2024.
- Cimetière : M. MITTON informe le conseil qu'il présentera au prochain conseil du SIVOM l'augmentation des prix des concessions.
- SIVOM : La secrétaire Mme DEMAIMAY Jenny partira au 31 octobre 2024 pour mutation externe.
- Lotissement rue du Fays : Les fouilles archéologiques doivent être poursuivies au printemps 2025 car des vestiges ont été trouvés sur le site. Après cette période le chantier pourra démarrer.
- Octobre rose du 5 octobre 2024 : La manifestation organisée par les associations a été un beau succès.
- Lueur des contes : Le spectacle organisé par PMA sur le site du golf de Prunevelle a fait salle comble.
- Demande d'emplacement pour un food-truck (Bouli food-truck) sur le parking Bossière le lundi soir : avis favorable du conseil municipal, le camion devra être en autonomie.
- Colis des aînés : Nous renouvelons l'opération pour les 45 personnes de 80 ans et plus résidant dans le village.

**Fin de séance à 20h35**